

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE112

présenté par

M. Mamère, Mme Auroi et M. Baupin

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 2, après les mots :

"changement climatique"

Ajouter les mots :

"et ses effets"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de mettre en exergue la question de l'adaptation au changement climatique, déterminante pour les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, mais également dans l'objectif de parvenir à la signature d'un nouvel accord mondial sur le changement climatique lors de la Conférence des Parties de 2015. En effet, ces pays sont déjà confrontés aux conséquences du changement climatique, et ne le seront toujours que davantage dans le futur. Le soutien de la France, en tant que pays bailleur et en tant que future présidente de la conférence climat de 2015, aux mesures d'adaptation dans les pays les plus pauvres est à ce titre essentiel.